

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LE PROGRAMME

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, le nouveau ministère a été rapidement constitué. Les exigences des uns ont été compensées par la bonne volonté des autres et en quelques heures, M. Combes a formé son ministère.

Nous souhaitons ardemment que le ministère Combes dure longtemps, la stabilité ministérielle étant la condition essentielle à la réussite des réformes ; il se présente dans des conditions très favorables. Il est pour ainsi dire la résultante des élections dernières et offre le caractère d'une émanation directe de la volonté nationale.

C'est la première fois qu'un radical prend le pouvoir dans des conditions aussi favorables ; jusqu'à ce jour nous avons vu deux ministères radicaux homogènes : le ministère Bourgeois et le ministère Brisson. Le premier fut renversé dès qu'il essaya de faire aboutir son programme ; le deuxième dura quelques jours à peine et les circonstances particulières qui entouraient sa venue au pouvoir lui rendaient impossible toute action réformatrice. Aujourd'hui le ministère va disposer d'une majorité homogène formée par les trois cents députés de gauche. Il y a deux cent cinquante radicaux ou radical-socialistes et les socialistes formeront l'appoint.

Si l'on s'en rapporte aux déclarations des chefs socialistes, on peut conclure, en effet que tous les membres de ce groupe soutiendront énergiquement et solidement le ministère. On se rappelle que la scission socialiste avait pour cause, ou tout au moins pour prétexte la présence de M. Millerand au ministère et ceux-là même qui votaient avec acharnement contre le ministère Waldeck-Rousseau voteront pour le ministère Combes, de même qu'il ont voté jadis pour le cabinet Bourgeois. Aussi étrange que paraisse cette façon d'agir, il faut la constater. Le ministère est donc assuré d'avoir un appui très sérieux et à la Chambre et au Sénat.

Que fera-t-il ? C'est ce que nous dira l'avenir d'une façon certaine ; mais on connaît déjà ce qu'il veut faire. En premier lieu, il veut appliquer les lois sur les associations et, ce qui est le corollaire immédiat de cette application, réformer la loi sur l'enseignement.

Le ministre de l'Instruction publique, M. Chaumié, est presque un nouveau venu à la vie politique. Elu sénateur du Lot et-Garonne en 1897, il était maire d'Agen depuis un an. Ce sont croyons-nous les seules fonctions électives qu'il ait jamais occupées. Très peu de temps après son arrivée au Sénat, il occupait une place importante au Luxembourg. Lors du procès de la Haute-Cour, son éloquente et courageuse intervention enleva le vote en faveur de la compétence, question qui était pour ainsi dire le noeud du procès. Son discours lui valut les outrages des réactionnaires et augmentèrent encore l'estime que lui portaient les républicains. On peut donc être assuré qu'il saura conduire avec vigueur et tact, sans faiblesse

comme sans colère, l'abrogation de la loi Falloux.

La question du service de deux ans sera, il faut l'espérer, rapidement tranchée. Le général André est le premier ministre qui se soit montré franchement favorable à cette réforme et qui ait l'intention de la faire aboutir.

Reste la grosse question des réformes fiscales. M. Rouvier est un très habile financier, mais sera-t-il bien d'accord avec ses collègues sur le principe même des réformes à accomplir ? Les journaux réactionnaires affirment dès maintenant que non et affirment qu'il est énergiquement opposé à la question de l'impôt sur le revenu. Nous ne le croyons pas.

Les hommes qui constituent un ministère ont chacun leurs idées personnelles, mais ils sont obligés d'en abandonner une partie dès qu'ils cessent d'être une personnalité pour être membre de cette unité collective qu'est un ministère. M. Pelletan a consenti à ce que le rachat des chemins de fer ne soit pas inscrit dans le programme. M. Rouvier a certainement fait des concessions au sujet de la réforme fiscale qu'il est nécessaire de faire aboutir pendant cette législature.

On le voit, ce ministère mérite d'être accueilli avec confiance par tous ceux qui ont appuyé de leurs sympathies l'œuvre du ministère Waldeck-Rousseau dont il sera le continuateur. R.

LE NOUVEAU MINISTÈRE

Ainsi que nous l'avons annoncé en dernière heure dans le numéro du *Journal du Lot* de samedi, M. Combes a définitivement réussi à former la combinaison ministérielle que le président de la République lui avait donnée la mission de faire.

Le nouveau ministère comprend, trois membres du cabinet Waldeck-Rousseau : MM. Delcassé, le général André et Mougeot ; ce dernier, de sous-secrétaire d'Etat devient ministre.

Sur les onze membres du nouveau cabinet, six avaient été déjà ministres antérieurement, deux avaient été sous-secrétaires d'Etat, et trois n'avaient jamais fait partie d'un ministère jusqu'à présent.

Le président du conseil M. Combes, a été ministre de l'Instruction publique du cabinet Bourgeois, de novembre 1895 à avril 1896. M. Rouvier a été ministre six fois, et une fois président du Conseil.

MM. Maréjols et Trouillot ont été ministres dans le cabinet Brisson de juin à novembre 1898.

M. Delcassé a été ministre quatre fois ; en particulier, il est ministre des affaires étrangères depuis quatre années consécutives.

Le général André est ministre de la guerre depuis deux ans.

M. Mougeot occupait depuis quatre années sans interruption le sous-secrétariat des postes et télégraphes.

M. Vallé a été sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur dans le cabinet Brisson de 1898. Seuls MM. Camille Pelletan, Doumergue et Chaumié n'ont jamais fait partie d'un cabinet quelconque jusqu'à ce jour.

MM. Combes et Vallé appartiennent à la gauche démocratique du Sénat, le groupe radical de la haute assemblée et M. Chau-

mié à l'Union républicaine de la même assemblée.

MM. Camille Pelletan et Doumergue représentent le groupe radical socialiste de la Chambre ; M. Mougeot représente la gauche radicale ; MM. Trouillot et Maréjols appartiennent à l'Union démocratique à laquelle se rattachent MM. Delcassé et Rouvier par leurs affinités politiques.

Le programme du cabinet

Le cabinet nouveau se présentera devant la Chambre comme le continuateur de l'œuvre du ministère Waldeck-Rousseau, que le pays a approuvée par les dernières élections, c'est-à-dire comme un cabinet de défense républicaine.

Il appliquera la loi sur les congrégations, dans l'esprit où elle a été votée, sans provocation comme sans faiblesse.

Il s'efforcera d'arriver à la réduction des charges militaires.

En matière d'enseignement, il demandera l'abrogation de ce qui reste de la loi Falloux.

Le nouveau ministère met au premier rang de ses préoccupations la restauration de notre situation financière. Il pratiquera une politique de sévère économie ; mais il considère que les économies seront insuffisantes à ramener l'équilibre et qu'il sera nécessaire de recourir à des réformes fiscales et à des réductions de dettes.

Le ministère, notamment, recherchera les moyens de mettre plus de justice et de proportionnalité dans l'impôt, et il présentera dans ce but un projet d'impôt général sur le revenu conçu dans cet esprit.

En ce qui concerne le rachat des chemins de fer, respectueux du vote de la Chambre, il continuera l'étude de cette question entreprise par le précédent cabinet.

M. Bérard, député de l'Ain, est nommé sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes.

La déclaration du ministère

Les ministres se sont réunis hier matin à dix heures en conseil de cabinet au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Combes.

M. Alexandre Bérard, sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes, assistait à la réunion.

Le conseil a été exclusivement consacré à la rédaction de la déclaration ministérielle qui doit être lue aux Chambres. Le texte de ce document a été définitivement arrêté dans un second conseil qui a eu lieu hier soir à neuf heures.

M. Combes, président du conseil, a consulté M. Léon Bourgeois, président de la Chambre, sur le point de savoir à quel moment la déclaration pourrait être lue à la Chambre.

M. Léon Bourgeois a fait savoir à M. Combes qu'il était nécessaire d'achever avant tout les élections du bureau dont l'organisation définitive doit précéder la constitution officielle de la nouvelle Chambre.

La Chambre a procédé d'abord aux élections restant à faire, à savoir l'élection d'un secrétaire et celle de deux questeurs.

Après le discours d'usage que prononce le président à la Chambre, M. Combes, président du conseil lit la déclaration du nouveau cabinet.

La discussion des interpellations annoncées sur la politique générale du ministère est renvoyée à jeudi.

Au Sénat, la déclaration ministérielle a été lue par M. Vallé, garde des sceaux.

Au Transvaal

Les délégués boers en Europe

Le président Krüger a reçu ces derniers jours des preuves de la profonde sympathie de la Hollande et des autres pays. Sa santé est parfaite.

Les délégués boers n'ont reçu aucun Message leur annonçant que leur mission fût finie ou qu'elle ait changé de caractère. Ceux qui sont venus ici comme fonctionnaires des Républiques sud-africaines se considèrent encore comme tels.

Les délégués ne songent pas pour le moment à retourner en Afrique.

Le retour de Krüger

Une dépêche de Londres dit que M. Krüger, qui aurait refusé les offres du gouvernement anglais pour retourner dans l'Afrique du Sud, aurait accepté l'offre de la reine Wilhelmine mettant à sa disposition un navire de guerre hollandais pour gagner Delagoa-Bay.

INFORMATIONS

Une interpellation

M. Firmin Faure, député nationaliste de la Seine, a adressé à M. Bourgeois, président de la Chambre, la lettre suivante :

« Monsieur le président,

» J'ai l'honneur de vous informer que j'interpellerai M. le président du conseil sur la politique générale du cabinet, le jour où il se présentera devant la Chambre.

Veuillez agréer, etc. Firmin FAURE ».

Le grand steeple d'Auteuil

Dimanche a eu lieu à Auteuil le grand steeple, auquel assistait une foule considérable. M. Loubet, président de la République, les membres du nouveau ministère y assistaient ainsi que le président du Sénat.

Le grand prix a été gagné par le cheval *Gratin*, appartenant à une actrice, M^{me} Ricotti.

Le 1^{er} prix se monte à 124,125 fr. et un objet d'art.

La durée des Ministères

Le ministère Combes est, on le sait, le quarantième ministère depuis la proclamation de la République. Voici quelques détails sur la durée de chacun :

Le ministère qui dura le moins longtemps fut le cabinet Dufaure, en 1873, qui ne resta au pouvoir que sept jours. Viennent ensuite, en commençant par ceux dont l'existence fut la plus courte, les cabinets : de Rochebouet, en 1877, vingt jours ; Fallières, en 1883, vingt-trois jours ; Ribot, en 1892, un mois six jours ; Gambetta, en 1881, deux mois quinze jours ; Ribot, en 1893, deux mois vingt-trois jours ; Tirard, en 1889, trois mois vingt-neuf jours ; Brisson, en 1898, trois mois vingt-neuf jours ; Jules Simon, en 1876, cinq mois cinq jours ; Gambetta en 1870, cinq mois quatre jours ; Goblet, en 1886, cinq mois vingt jours ; Casimir-Périer, en 1893, cinq mois vingt-huit jours ; Bourgeois, en 1895, cinq mois vingt-neuf jours ; de Broglie, en mai 1873, six mois ; de Broglie, en 1877, huit mois six jours ; de Freycinet, en 1882, sept mois huit jours ; Charles Dupuy, en 1898, sept mois douze jours ; Rouvier, en 1884, sept

mois treize jours ; Charles Dupuy, en 1894, sept mois vingt-huit jours ; Charles Dupuy, en 1893, huit mois ; Dufaure, en 1876, huit mois trois jours ; de Freycinet en 1879, huit mois vingt-sept jours ; Brisson en 1885, neuf mois ; Ribot, en 1895, neuf mois quatre jours ; Loubet, en 1892, neuf mois sept jours ; de Cisse, en 1879, neuf mois seize jours ; Floquet, en 1888, dix mois dix-huit jours ; Waldington, en 1879, dix mois vingt-quatre jours ; de Freycinet, en 1886, onze mois quatre jours ; Buffet, en 1875, un an ; Tirard, en 1884, un an vingt quatre jours ; Jules Ferry, en 1880, un an un mois vingt-un jours ; Dufaure, en 1887, un an un mois vingt-deux jours ; de Freycinet, en 1890, un an onze mois et dix jours ; Méline, en 1890, deux ans un mois dix jours ; Jules Ferry, en 1889, deux ans deux mois treize jours ; Thiers en 1871, deux ans deux mois vingt-neuf jours ; enfin, Waldeck-Rousseau, en 1899, deux ans onze mois, onze jours.

A la Ligue des Droits de l'Homme

Dans sa dernière réunion, le comité central de la Ligue des Droits de l'homme a pris la délibération suivante :

« Le comité central de la Ligue pour la défense des droits de l'homme et du citoyen exprime la satisfaction profonde que lui cause la nomination comme membres du nouveau cabinet de MM. Combes et Chaumié, sénateurs ; Trouillot et Domergue députés, tous quatre faisant partie de sections différentes de la Ligue.

« Ces nominations marquent avec éclat les progrès qu'ont faits dans le pays les principes de droit, de justice et de liberté qui sont inscrits dans la Déclaration des droits de l'homme. Elles ouvrent l'espérance que le nouveau ministère saura poursuivre avec fermeté, dans toutes ses idées essentielles, l'exécution du programme républicain.

« Le comité central envoie à ses quatre collègues l'expression sincère de ses vœux et de sa confiance. Il ne sépare pas d'eux, d'ailleurs, les autres membres du cabinet, dans les sentiments dont il se fait l'interprète au nom de la Ligue tout entière des Droits de l'homme. »

M. Paul Reclus, membre de l'Académie de médecine, a été nommé vice-président, en remplacement de M. Paul Meyer, membre de l'Institut, qui a décliné sa réélection à ce poste.

La catastrophe de la Martinique

LES DÉTROUSSEURS DE CADAVRES

On a arrêté de nombreux voleurs qui s'étaient rendus à Saint-Pierre pour piller et détrosser les cadavres. Ces misérables ont été amenés à Fort-de-France, enchaînés deux par deux, et ils ont défilé entre deux haies d'une population indignée. Parmi ces criminels, se trouvaient trois ou quatre jeunes gens de seize à dix-huit ans, et une femme enceinte, qui servait de cuisinière à ces voleurs. Le tribunal a condamné ces ignobles personnages à des peines variant entre deux et cinq ans de prison.

De nombreux soldats sont maintenant chargés de surveiller les ruines de Saint-Pierre, et ils sauront éloigner, car la consigne est terriblement sévère, les bandes de malfaiteurs qui oseraient approcher.

L'affaire Humbert

Un officier de cavalerie de Pontivy vient de démissionner de son grade, à la suite de grandes pertes éprouvées dans la malheureuse affaire Humbert. Il s'agirait d'une somme de trois millions, plus un million qui lui est réclamé en ce moment.

CHRONIQUE LOCALE

Compatriote

Nous sommes heureux d'annoncer la nomination comme chef adjoint du cabinet du ministre de l'instruction publique, de M. A. de Monzie, avocat à la cour d'appel de Paris.

M. de Monzie est un avocat dont nous avons pu apprécier à Cahors le beau talent oratoire, lors du procès que l'abbé de la Croix intenta au *Journal du Lot* et à M. Colrat.

M. de Monzie, qui est le fils de M. de Monzie, contrôleur des contributions directes à Cahors, compte beaucoup d'amis dans notre ville.

Nous lui adressons nos sincères félicitations pour le poste si élevé que le ministre de l'instruction publique vient de lui confier.

Médailles de bronze

Des médailles de bronze pour services rendus à la Mutualité ont été décernées à MM. Capdeville, inspecteur primaire à Cahors et Villadien, inspecteur primaire à Gourdon.

Receveur buraliste

M. Violet, ancien adjudant au 7^e est nommé receveur buraliste à Givonne (Ardenes.)

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre la mort de Mme Sautet, mère de notre ami M. Sautet, avoué à Cahors, décédée à Levallois-Perret, à l'âge de 62 ans.

Dans cette douloureuse circonstance, nous adressons à M. Sautet nos très sincères condoléances.

Les frais d'externat dans les lycées

Un décret du 31 mai modifie les tarifs des sommes à payer par les familles dans les Lycées nationaux de garçons pour frais d'externat simple et d'externat surveillé dans les différentes classes de l'enseignement.

Dans les tableaux qui accompagnent ce décret, les Lycées sont classés en treize catégories, chaque catégorie comporte cinq classes, depuis la classe enfantine jusqu'aux classes supérieures à la troisième. Un tarif spécial est affecté à chacune de ces classes.

Le lycée Gambetta, de Cahors, est placé dans la 12^e catégorie.

Avenir Cadurcien

Notre excellente société musicale, l'*Avenir Cadurcien*, prendra part au concours instrumental qui doit avoir lieu lundi 16 juin à Fumel.

Nous lui souhaitons grand succès.

Au Palais

On annonce que M. Gervais, juge au tribunal civil d'Albi, nommé récemment président du tribunal civil de Cahors, en remplacement de M. Lurguie, n'accepte pas ce poste.

Banquet fraternel

Samedi les Typographes de l'Imprimerie du *Journal du Lot*, se sont réunis dans un banquet fraternel, à l'hôtel Margoutelle.

Le repas, au cours duquel la plus franche gaieté et la plus cordiale camaraderie n'ont cessé de régner, était excellemment composé et fut très bien servi.

Au dessert, un toast a été porté à la prospérité de l'atelier, à la santé du directeur et de tout le personnel.

Une quête en faveur des sinistrés de la Martinique a produit une somme de 7 fr. 90, qui a été versée à M. le Maire de Cahors.

Après le banquet, les convives se sont rendus au Café du Midi : là, chansonnettes et monologues ont été débités par quelques camarades, qui furent justement et vivement applaudis.

A minuit, la fête a pris fin, et chacun s'est retiré en exprimant le désir que de pareilles réunions si cordiales se renouvellent.

Accident

Hier matin, vers 11 heures, un accident s'est produit sur le boulevard Gambetta, en face le café de la Promenade.

M. Alazard, meunier à Labéaudie, était monté sur une charrette que conduisait un cheval.

En sens contraire venait une automobile ; le cheval fut effrayé et s'emballa, mais à peine avait-il parcouru quelques mètres qu'il s'abattit.

Le choc fut violent : les brancards de la charrette furent cassés, et M. Alazard tomba sur la chaussée, mais ne se fit aucun mal.

Les dégâts sont purement matériels.

Transfert à la maison d'arrêt

Samedi, le nommé Gonzalès, négociant à Labastide-Murat, écroué à la prison de Gourdon, a été transféré à la maison d'arrêt de notre ville.

Comme nous l'avons annoncé, Gonzalès comparaitra le 24 juin courant devant la cour d'assises du Lot pour banqueroute frauduleuse.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 12 ET 15 JUIN 1902

Salut lointain (allegro)	Doring.
Le Domino Noir (ouverture)	Auber.
Sonate en ut dièse	Planquette.
Rip-Rip (fantaisie)	Beethoven.
Coquelicot (quadrille)	Métra.

Jeudi, de 6 à 7 h.

Dimanche de 5 h. 1/4 à 6 h. 1/4

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 7 au 10 juin 1902

Naissances

Fougères Denise, au moulin du Périé.
Capmas Jean-Marie, rue de l'Hôtel de Ville.

Publications de mariages

Henri Joseph, sergent rengagé au 7^e de ligne et Cabessut, Zélia, couturière.
Soulayrès Jean-Basile, cultivateur et Alaux Jeanne-Fanny, sans profession.

Mariage

Astruc Jean-Baptiste, serrurier et Astruc Louise-Eugénie, sans profession.

Décès

Caussanel Jean, ancien employé de chemin de fer, 72 ans, rue Labarre, 49.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Noyer en feu. —

Dimanche dernier, un fait des plus curieux s'est produit sur les bords de la rivière du Lot, au domaine de Gaillot, commune de Faycelles, appartenant à M. Lacombe, restaurateur à Paris. C'était vers midi. Des propriétaires voisins de cette ferme aperçurent une fumée épaisse qui s'élevait dans les airs. Ils s'imaginèrent tout d'abord que cette fumée provenait du tuyau de la cheminée de quelque bateau à vapeur remontant la rivière. La curiosité les poussa à se rendre sur les lieux. Quel ne fut pas leur étonnement quand ils virent que toutes les pointes des branches d'un noyer étaient en feu. Ils ne pouvaient pas attribuer cet incendie à la foudre, puisque le temps était serein et que rien ne faisait prévoir un orage. Ils ne purent nullement expliquer ce phénomène, mais ils constatèrent que les branches de la partie supérieure de l'arbre, qui accusait une végétation magnifique, furent entièrement carbonisées, tandis que la partie inférieure et même le tronc étaient intacts. Ce doit être un fluide quelconque qui a déterminé l'incendie de ce noyer.

Le cambrioleur Terral. — Une nouvelle perquisition opérée par la police au domicile de ce criminel a amené la découverte d'un vol par effraction et escalade, commis par ce dernier l'année dernière au mois de mai, au préjudice de la dame Marie Pezet, veuve Fenoul, de Bédier.

Ainsi que nous l'avons relaté, ce malfaiteur dévalisa l'habitation de Marie Pezet pendant que celle-ci était absente et emporta un grand nombre d'objets, parmi lesquels quatre serviettes de table, trois nappes, deux draps de lit, une fontaine en cuivre et divers ustensiles de ménage. La veuve Fenoul a parfaitement reconnu les objets soustraits comme étant sa propriété.

L'instruction de ces nouveaux cambriolages se poursuit activement. Terral qui s'est évadé ne tardera pas à être pincé.

Les fêtes de mai. — Les gagnants de la tombola organisée à l'occasion de ces fêtes qui n'ont pas encore retiré les lots sont invités à les réclamer, avant dimanche 15 juin, chez M.

**LE PAYS
DES
CHIMÈRES**

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNÉDICT-HENRY RÉVOIL

XX

L'homme blessé

On ne se rendait pas d'abord compte du langage de celui qui implorait la pitié de ses semblables, mais bientôt un mot frappa les oreilles des mineurs : celui qui parlait était un Américain ou un Anglais.

— Avançons en bon ordre, conseilla le Bruxellois à ses associés, l'index à la détente de vos fusils, car nous pourrions tomber dans un piège. Donatus, tu vas passer dans le bois, afin de te cacher toi et ton mulet.

Guidés par les cris, les mineurs trouvèrent un jeune homme appuyé contre un arbre.

Pâle, haive, un pied entouré de bandelettes, on voyait que le malheureux ne pouvait plus marcher. C'était un Anglais.

Il raconta à ceux qui venaient à son secours

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

qu'il avait été attaqué par les coureurs des bois et blessé au pied par une balle. L'inflammation était venue et avait pris de telles proportions qu'il ne pouvait faire un pas. Depuis trois jours il se traînait dans ce bois, n'ayant pour toute nourriture que des racines et attendant la mort pour être délivré de ses maux. Il implora les voyageurs, à mains jointes, pour qu'ils ne le laissassent point dans cette terrible situation, seul, au milieu du désert. Son père, disait-il, avait un grand magasin aux mines de Pen River, et il récompenserait généreusement ceux qui lui ramèneraient son fils sain et sauf.

Victor et Jean voulurent placer le blessé sur le dos du mulet, mais le matelot d'Ostende s'y opposa, disant qu'il ne voulait pas se fatiguer en reprenant sa charge sur son dos, pour sauver un « John Bull ».

La dispute entre ces hommes grossiers et les deux amis commençait à s'envenimer, quand le Bruxellois dit à Victor et à Jean de venir le trouver de façon à arranger l'affaire tranquillement et sans débats.

On se rendit à cet avis et Pardoes dit à ses camarades :

— Nous avons eu la bonne chance de trouver un mulet qui nous a été d'un grandissime secours et qui nous a permis de doubler les étapes. Si nous plaçons cet homme sur le dos de l'animal, il nous faudra reprendre nos fardeaux et nous parviendrons trop tard au but de notre voyage. Je vous avoue que je ne me fie point à la récompense promise par cet Anglais. Je crois plutôt que quand il arrivera en

lieu sûr, il vous dira en parfait langage : merci et au revoir.

— Je suis d'avis, moi, répliqua Victor, que nous ne devons pas laisser un malheureux dans ce pays sauvage. Si vous ne consentez pas à lui venir en aide, moi je reste près de lui, je le porterai au besoin sur mon dos.

Le malheureux au sujet duquel ce conciliabule avait lieu, comprenait fort bien qu'il agissait de lui et il adressait à Victor des gestes suppliants.

— Je m'oppose de toutes mes forces aux désirs de M. Roseman, riposta le matelot. Que ceux qui veulent porter leur fardeau, le portent, moi je n'entends pas le faire.

— C'est bien ! Jean et moi nous emporterons le tout.

— C'est dit. Je ne veux pas assumer sur moi une cruauté sans égale. Et toi, Dpnatus, qu'entends-tu faire ?

— Moi ! pour tirer un de mes semblables du danger je charrierais tout ce qui est sur mon mulet d'un bout du monde à l'autre, convaincu que cette bonne action me serait comptée dans ce monde ou dans l'autre, savez-vous, et que la Providence daignerait alors éloigner les sauvages de notre petite troupe.

— Quel est votre avis, Baron ? demanda Pardoes.

— Moi ! je dis que la vie d'un homme ne vaut pas la peine qu'il se donne pour la sauver. Mais je suis humain et je porterai mes outils, pour tirer ce pauvre diable des griffes de la mort.

Victor et ses amis avaient donc déchargé le

mulet et transporté avec précaution le blessé sur le dos de l'animal. L'infortuné remercia Victor, en pleurant de reconnaissance et en l'assurant que jamais il n'oublierait cette action généreuse.

Comme ils l'avaient dit, Jean et Victor chargèrent sur leurs épaules la plus grande partie du bagage en laissant à Donatus le soin de porter la lessiveuse, autrement dit la passoire à or.

La petite troupe reprit sa marche, pendant laquelle l'Anglais raconta de quelle façon il avait été blessé.

— Je m'appelle John Miller, fit-il. Je me rendais à la ville de Sacramento pour acheter de la farine pour mon père et comme nous n'avions pas pu nous procurer des mulets à Pen River je m'étais dirigé vers les mines de Yuba afin d'y trouver des charretiers pour mon transport. Je réussis dans mes projets et ces hommes et moi nous partîmes aussitôt. Tout alla bien pendant trois jours, mais vers le milieu de cette journée, un de nos hommes rencontra un individu qui lui déclara qu'il était harassé de fatigue. Il était seul et nous ne soupçonnâmes nullement ses intentions, car il n'avait pour toute arme qu'un simple revolver. Il répondit à nos questions qu'il était parti de San Francisco pour se rendre aux mines du Nord, qu'il était égaré et mourait de faim. Nous nous empressâmes de lui offrir du biscuit et du jambon. Cet individu portait de grandes moustaches rouges...

Parbleu ! c'était mon Lillois ! s'écria Donatus.

(A Suivre.)

Costes, coiffeur. Passé ce délai, les lots non retirés seront remis au comité de la loterie faite au bénéfice des sinistrés de la Martinique.

Le repeuplement du Célé. — Sur les instances de notre administration municipale, M. l'ingénieur en chef de la navigation du Lot a fait immerger dans la rivière, entre le moulin du Griffoul et Prentegarde plusieurs milliers d'alevins, de truites arc-en-ciel.

ISSENDOLUS. — Par ordre de M. le procureur de la République de Figeac, la gendarmerie de Lacapelle-Marival vient de procéder à une enquête au sujet d'insultes et de menaces dont M. le Maire fut l'objet dans la salle de vote, le 27 avril dernier, jour des élections législatives.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Banquet des Instituteurs et des Institutrices du Lot.* — Samedi, 7 juin, a eu lieu à Gourdon, l'assemblée générale de la société de secours mutuels des Instituteurs et des Institutrices du Lot.

Les Instituteurs ne s'y sont pas rendus en grand nombre, contrairement aux réunions de Cahors et de Figeac.

A huit heures et demie, une première réunion a eu lieu, elle avait pour objet l'élection du conseil d'administration de Gourdon.

A neuf heures, une seconde réunion, en vue d'élaborer les statuts de la future amicale, etenfin, à dix heures, a été tenue l'assemblée générale de la Société de secours mutuels.

A midi a eu lieu, sous le préau de l'école, fort élégamment décoré pour la circonstance le banquet annuel, sous la présidence de M. Maurellet, inspecteur d'Académie. Ce banquet comprenait 130 couverts environ.

Au dessert, des discours ont été prononcés par M. l'inspecteur primaire de Gourdon, par M. le président de la Société de secours mutuels, par M. Eychène, inspecteur primaire à Cahors; et enfin, par M. l'inspecteur d'Académie. Inutile de dire que tous ces discours ont été chaleureusement applaudis.

La réunion a pris fin à deux heures et demie, et les instituteurs ont quitté la ville.

SOUILLAC. — *Pour la Martinique.* — Le concert au profit des victimes de la Martinique aura lieu le dimanche 15 juin dans la salle du théâtre, à la mairie.

Ouverture du bureau à sept heures trente; lever du rideau à huit heures quinze.

On est instamment prié de prendre ses places avant le 12 juin, chez le concierge de la mairie.

Numérotage des places moyennant un supplément de 0 fr. 50 pour les places réservées et 0 fr. 25 pour les premières, chez MM. Bruel fils, jusqu'au 14 juin seulement.

Le programme sera vendu au profit de l'œuvre.

Vol. — Ces jours derniers un vol a été commis au préjudice de M. Crémoux, habitant au lieu dit de Grozeil, commune de Souillac. Le ou les voleurs se sont introduits dans la maison pendant l'absence du propriétaire et se sont emparés d'une somme de 80 francs contenue dans une malle. Cet objet ne portant aucune trace de fracture, M. Crémoux ne s'est aperçu du vol que longtemps après qu'il a pu être commis.

Une enquête est ouverte.

BULLETIN FINANCIER

Après un début qui s'est fait à des cours supérieurs à ceux pratiqués samedi des réalisations se sont produites causées par le renchérissement des reports en liquidation à Londres.

Notre 3 0/0 clôture à 102 après 102,15 premier cours: le 3 0/0 revient à 102,80 après 102,95 au début, l'amortissable ferme à 101.

Le Crédit Foncier s'avance à 752, le Comptoir National d'Escompte finit à 588, le Crédit Lyonnais cote 1056, la Société Générale 610.

Nos chemins n'ont guère varié.

Le Suez à 4067 est sans changement.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure clôture à 80,92, l'Italien à 103,50, le Portugais à 29,90, le Russe 3 0/0 1891 à 86,50, le Russe 4 0/0 à 70,60 le Turc D à 26,67 et la Banque Ottomane à 578.

Rappelons que c'est demain mardi 10 courant que sera la souscription aux obligations de 500 fr. 40/0 de la Société Générale des sucreries et de la Raffinerie d'Egypte au prix de 486,25.

On sait que les souscriptions sont reçues à la Société Générale, à la Banque de Paris et dans leurs agences départementales.

UN TABLEAU A CONSULTER

Quand nous étions au collège (heureuse époque soit dit en passant) tout y était réglé: lever, repas, récréations, études, chaque chose avait son heure. On remettait aux nouveaux élèves un tableau de l'ordre ainsi établi, ils n'avaient donc aucune excuse s'ils ne s'y conformaient pas. Que n'avons-nous dans bien des circonstances de la vie pour les choses les plus utiles et les plus essentielles, la même attention que celle que nous apportions enfants à obéir aux règlements qui nous étaient imposés.

« J'ai reçu une leçon dont je saurai profiter, » nous écrit Madame Raimbault, épicière, rue de Cherves-Bel-Air, à Cognac (Charente). « En vous en faisant part, j'espère que d'autres pourront en retirer un enseignement utile. »

Cette lettre dont la signature est légalisée par M. Lecocq, Adjoint au Maire de Cognac, porte la date du 25 février 1901.

« Pendant plus de 18 mois, » disait encore Madame Raimbault, « j'ai mené une existence des plus pénibles. Je ne mangeais pour ainsi dire que par force. A peine avais-je pris quelques bouchées de nourriture que j'avais l'estomac en feu, torturé comme si on me l'eût déchiré avec des pointes de fer; ces souffrances duraient trois et quatre heures et me laissaient dans un état de lassitude et d'épuisement qui ne me permettait plus de vaquer à mes occupations, je dormais mal et d'un sommeil très agité. J'étais aussi très tourmentée par une constipation des plus opiniâtres. J'étais fort triste de constater qu'aucun médicament ne pouvait me soulager, fut-ce même momentanément. Un jour on me remit un petit livre qui traitait de graves désordres introduits dans l'organisme par la dyspepsie ou indigestion chronique. Je compris sur le champ que c'était bien ce mal qui causait tous mes maux, et suivant le conseil du petit livre, j'eus recours à la Tisane américaine des Shakers, remède avec lequel Monsieur Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (Nord), obtenait les cures les plus surprenantes. En moins d'un mois, je fus complètement guérie; dès les premières doses mêmes le soulagement avait été presque immédiat. Ma mère qui avait une maladie de cœur déjà ancienne a suivi mon exemple et s'en est fort bien trouvée.

Un bon appétit, une bonne digestion, un sommeil paisible et des évacuations libres et quotidiennes, telles doivent être les principales règles du tableau de la santé. En les observant scrupuleusement on aura une existence heureuse et tranquille et le fardeau de la vie sera moins lourd à porter.

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers de la dame CASTÉLY, née Marie MARTY, modiste, domiciliée à Cahors, rue de la Liberté, sont invités à produire leurs pièces et bordereaux et à se rendre le 23 juin courant, jour de lundi à 2 heures du soir, salle d'audience du Tribunal pour faire vérifier leurs créances sur la dite dame CASTÉLY et en affirmer la sincérité.

Le Greffier.

A. POULVEREL.

Chevaux et vaches laitières

vendus avec garanties

MM. BARNAGAUD FRÈRES, marchands de chevaux et vaches laitières à Limoges, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils auront les 11 et 12 juin courant, à BRIVE, Hôtel de Montauban, 30 CHEVAUX tous genres, et 40 VACHES LAITIÈRES, de races Parthenaise, Bretonne pure et croisement Jersey.

Bibliographie

Un journal pour les enfants

« Jean-Pierre est un journal spécialement créé pour les enfants. Jean-Pierre sera à la fois éducatif et récréatif. Il essaiera d'atteindre ce double but: développer chez les enfants l'esprit d'observation et de critique, les habituer à voir et comprendre ce qu'ils entourent, et les préparer ainsi à penser et à juger par eux-mêmes; ensuite, diriger dans un sens plus juste et plus vrai leurs admirations; naissantes: substituer, par exemple, à l'amour de la force brutale et des conquêtes militaires, à l'amour de la liberté et du travail, le désir généreux de venir en aide aux opprimés et aux sacrifiés; remplacer le préjugé de la supériorité masculine par la conscience de l'égalité morale des sexes.

« Jean-Pierre paraît deux fois par mois, le 1^{er} et le 15. Les abonnements coûtent: 3 fr. pour la France, l'Algérie et la Tunisie; 5 fr. pour l'étranger.

« Jean-Pierre donnera la réponse aux devinettes, aux charades, la solution des problèmes amusants, etc. Jean-Pierre ouvrira des enquêtes, il sera très heureux qu'on y réponde.

« Adresser ce qui concerne la rédaction et l'Administration à Jean-Pierre, journal pour les enfants, 2, rue de la Sorbonne. »

Viennent de paraître:

DE L'AVENIR DES PEUPLES CATHOLIQUES

par Emile de Laveleye avec les opinions de Gladstone, Michelet, Quinet, d'Hulst, Sismondi, Brunatière, etc; ... suivi du Syllabus texte officiel latin et français.

L'exemplaire franco: 0.50
Pour la propagande 13 fr. franco les 50 ex.
S'adresser à M. Bazin, Divonne-les-Bains.

L'ARSENAL ANTIPAPAL

de Teofilo Gay, traduit de l'Italien par Léa-Gay-Humbert.

Prix: 2 fr. 50 franco.
S'adresser à M. Perret, Taulignan, Drôme

Association Française pour l'avancement des sciences

La 31^e session de l'Association Française s'ouvrira à Montaban le 7 août 1902, sous la présidence de M. Carpentier, ancien Ingénieur des Manufactures de l'Etat, Membre du Bureau des Longitudes.

Indépendamment des questions qui seront traitées dans les diverses Sections, le Conseil d'Administration a décidé de mettre à l'ordre du jour des séances générales la question de la Traction électrique urbaine et suburbaine (chemins de fer, tramways, automobiles). M. Monmerqué, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, a accepté de faire, pour servir de point de départ à la discussion, un Rapport préliminaire qui sera envoyé sur demande aux personnes qui se proposeraient de prendre part à la discussion.

M. Stanislas Meunier, professeur au Muséum d'Histoire naturelle, fera, pendant la durée du Congrès, une Conférence sur les Volcans, avec projections.

Des excursions auront lieu dans la région avoisinant Montaban, pour se terminer à Rocamadour et au Puits de Padirac.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat, 28, rue Serpente, Paris (VI^e).

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e — Sommaire du 12 juin 1902.

V^o Nacla: Chronique. — Paul de Sémant: Une Idylle. — Théodore Cahu et Louis Forest: L'oubli (suite). — Daniel Lesueur: L'honneur d'une femme (suite). — Paul de Sémant: Merveilleuses aventures de Dache (suite). — Jeanne France: Le Luxe... voilà l'ennemi (suite). — Le comte Léon Tolstoï: Anna Karénina (suite). — Félicien Nacla: Dictionnaire rustique (suite). — Petite correspondance.

LE MONITEUR DE LA MODE

Sommaire du 14 juin 1902.

La chronique, très complète, s'occupe de deshabillés, de cravates croquettées, de bibelots de toilette charmants.

Comme travaux: des rideaux mystères, un coussin, un porte-photographie, puis une leçon de chose y traitant d'une boîte pour le corset, une coquette boîte en satin et moire, toute parfumée, où les jolis corsets sont comme dans un écrin.

Beaucoup de toilettes, de chapeaux, et toute une série d'articles variés, tous plus intéressants les uns que les autres.

Eviter les Contrefaçons
CHOCOLAT
MENIER
Exiger le véritable Nom

PLUS de CHEVAUX POUSSIFS!
POUDRE DELABÈRE
D'ABUSSON
GÉNÉRAL: Pousse, Toux, Gourme. — Boîte: Trois fr.
VENDEL, Pi^{er}re, S^{ar}t, M^{ar}tins (S. & C^o)
GRAND PRIX
(C^o V^o) Paris Exp. 1900.
Dép. MM. Castets, Fayret, Palame et tous ph^{ar}ms

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
8 Dim.	+ 19.5	+ 11.5	760	Pluie
9 Lundi	+ 17.5	+ 11	758.6	Couv.
10 Mardi	+ 18	+ 11.5	757	Couv.

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Pluie
D^r HERBEAU.

Dernière Heure

De notre correspondant

Paris, 10 juin 4 h. 15 soir.

AU SÉNAT

Le Sénat dans sa séance de ce soir, a voté le projet de loi relatif à l'érection en commune de la section de Tour-de-Faure.

Représentants on demande dans toutes les localités des personnes sérieuses pour placer huiles d'olives et savons. Appointements 120 fr. par mois ou remises très élevées. Ecrire à Théophile Berthon, fabricant à Salon (Bouches du Rhône).

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE CHEMINS DE FER BRÉSILIENS SOCIÉTÉ ANONYME
Au Capital de 10,000,000 de Francs.

Le Conseil d'Administration de la Compagnie a l'honneur de faire connaître aux porteurs d'obligations qu'il a conclu avec le Gouvernement Fédéral des Etats-Unis du Brésil, une convention ayant pour objet le rachat du chemin de fer. Les conditions de cet accord permettent d'offrir aux obligataires de la Compagnie l'échange de leurs titres contre de la Rente Brésilienne or amortissable.

En échange de chaque obligation de 500 francs, valeur nominale, de la Compagnie Générale de Chemins de fer Brésiliens, avec coupons au 15 juillet 1902 et suivants attachés (pour les obligations de l'émission 1887), et avec coupons au 1^{er} octobre 1902 et suivants attachés (pour les obligations de l'émission 1895), les porteurs recevront:

Fr. 500. Valeur nominale 4% or

JOUISSANCE 1^{er} JUILLET 1902

Amortissement en 60 ans.

Coupons au 1^{er} Janvier 1903 et suivants attachés

L'EMPRUNT DES ETATS-UNIS DU BRÉSIL 4 % OR

(TITRES DE RESCISSION DE GARANTIES DE CHEMINS DE FER) 4 % OR
Emis aux termes de la loi du 29 décembre 1900 pour le rachat des chemins de fer garantis.

Les titres de cette création spéciale donnés en paiement des rachats déjà effectués de la plupart des Compagnies Anglaises et Belges, propriétaires de Chemins garantis par le Gouvernement Brésilien, sont cotés à Londres et à Bruxelles. La cote en sera demandée à Paris.

Les intérêts de ces titres sont payables par semestre, le 1^{er} Janvier et le 1^{er} Juillet de chaque année, à Londres, à Paris, à Bruxelles, à Amsterdam et à Hambourg.

Pour assurer la ratification et, par conséquent, la conclusion définitive de la convention intervenue avec le Gouvernement Brésilien, il est indispensable que les porteurs d'obligations adhèrent à l'échange en nombre suffisant. Ceux-ci auront, à cet effet, à déposer leurs titres accompagnés d'une déclaration d'adhésion, il leur sera remis un certificat constatant ce dépôt et leur assurant soit la remise ultérieure, à titre d'échange, du montant proportionnel de la Rente Brésilienne 4 % or, adhérent aux obligations par eux déposées, soit la restitution de ces obligations au cas où il ne pourrait être donné suite à l'échange, à défaut de ratification.

La Rente Brésilienne sera remise aux porteurs sous forme de titres définitifs ou, en attendant la confection de ces titres, sous forme de Bons provisoires signés par la Compagnie Générale de Chemins de fer Brésiliens. Le dépôt des obligations accompagnées de la déclaration d'adhésion à l'échange devra être effectué:

Du 12 Mai au 21 Juin 1902

A PARIS:

- à la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 65, rue de la Victoire, ou dans ses bureaux de quartier;
- à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin;
- à la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence, ou dans ses bureaux de quartier.

Dans les autres villes de FRANCE:
Dans les Succursales et chez les correspondants de ces Sociétés.

En BELGIQUE:

- à la Banque de Paris et des Pays-Bas, rue du Gentilhomme, à Bruxelles;
- à la Banque de Bruxelles, 62, rue Royale, à Bruxelles;
- à la Caisse Générale de Reports et de Dépôts 12, Marché-au-Bois, à Bruxelles;
- au Crédit Général Liégeois, 64, rue Royale, à Bruxelles;
- au Crédit Général Liégeois, 5, rue de l'Harmonie, à Liège, et dans ses Succursales: à Charleroi et Bruges.

Des formules d'adhésions seront mises à la disposition des porteurs.

AVIS IMPORTANT

Contre dépôt provisoire de leurs obligations de la Compagnie Générale des Chemins de fer Brésiliens, les porteurs adhérent à l'échange recevront immédiatement, par anticipation, le montant des parties de coupons dues au 1^{er} juillet 1902, date à partir de laquelle courent les intérêts de la Rente Brésilienne à recevoir en échange des obligations, savoir:

1^o Pour les obligations 1887 qui sont jouissance du 15 Janvier 1902:

Fr. 9.54 par titre au porteur, Fr. 9.90 par titre nominatif.

2^o Pour les obligations 1895 qui sont jouissance du 1^{er} Avril 1902:

Fr. 5.21 par titre au porteur, Fr. 5.40 par titre nominatif.

Le coupon n^o 34 des obligations 1887 et le coupon n^o 45 des obligations 1895 seront frappés d'une estampille mentionnant le paiement du prorata des intérêts échéant le 1^{er} juillet 1902.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

MADEMOISELLE
MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE
UN JOLI TÉNOR

XIV

Colère, douleur, malheur!

Sir John était toujours immobile. Il respirait avec difficulté et le même éclat brillait dans ses yeux brûlants d'impatience.

Faut-il lire, papa?... Est-ce cela que tu veux?

Il fit encore un signe affirmatif.

Elle déplaça le papier; le testament était très court, elle le lut clairement et distinctement.

Il légua à sa fille bien-aimée, à Catherine, la somme de trois mille livres, la dot de sa défunte femme, mais il n'était pas signé.

Elle comprit, à l'instant, ce qu'il voulait.

— Tu désires signer cela, papa, n'est-ce pas?

— Vite! fit-il d'une voix étranglée.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

Elle plaça le testament sur un buvard devant lui, sur son lit, et lui mit une plume entre les doigts.

Le docteur fit appeler, à la hâte, le capitaine de Vere, et les deux hommes se tinrent là, comme témoins, tandis que le malade essayait d'écrire.

Il essayait, mais en vain. La plume glissa de ses doigts inertes.

Une seconde fois, Catherine l'y replaça; il essaya encore.

L'effort fut inutile, la plume glissa encore; il poussa un gémissement et son bras retomba le long de son cœur.

— C'est inutile... toute puissance vitale est éteinte!... Jamais il ne signera plus son nom, dit le docteur.

Le mourant entendit et comprit; ses yeux se tournèrent vers Catherine avec une angoisse terrible.

— Trop tard!... trop tard! l'entendit-on murmurer. Oh! ciel!... trop tard!...

Catherine l'entoura de ses bras et approcha son visage tout près du sien.

— Papa chéri, dit-elle d'une voix pleine de douceur, je ne veux pas que tu te fasses du chagrin pour moi... que tu penses même à moi. Tu es malade... très malade, papa; ne voudrais-tu pas faire appeler le recteur?...

Il fit un léger mouvement. Elle regarda le capitaine de Vere.

— Vous y allez, n'est-ce pas?

Il partit à l'instant.

Elle se pencha de nouveau sur lui, le consolant, le couvrant de baisers, lui parlant de

sa tendresse, mais il était douteux qu'il entendit: le grand, le dernier moment était proche.

Le soleil était haut dans le ciel; la journée était claire.

Le prêtre vint et s'empressa auprès du moribond, mais ses paroles n'arrivèrent point jusqu'à lui.

Catherine n'avait pas quitté son père; elle n'avait ni dormi ni mangé. Elle n'avait rien ôté de sa toilette, sauf ses gants. Que lui importaient les vêtements qu'elle portait maintenant!

Cependant, les heures passaient; après celles du matin, celles de l'après-midi.

Le médecin de Londres arriva, mais il était trop tard.

Le soleil descendit de plus bas en plus bas à l'horizon et, comme ses derniers rayons s'éteignaient à travers les arbres de Scarswood, sir John quitta Scarswood et tout ce qu'il avait aimé, désiré, possédé ici-bas.

Il ne souffrit pas, ne lutta pas et, sans un geste, sans un cri, disparut de ce monde avec une tranquillité sereine.

Pendant qu'il mourait et comme le soleil se couchait, Dangerfield se promenait de long en large sous les charmilles dépouillées de leurs feuilles. Il se répétait:

— Et ce devait être le jour de son mariage!

Mais la pitié n'effleurait pas son cœur méchant. Il attendait seulement la fin avec une fiévreuse impatience.

Elle arriva. Comme il s'était arrêté un ins-

tant, les yeux fixés sur le couchant le docteur s'approcha de lui.

Un coup d'œil lui suffit. Son cœur fit un bond violent. Enfin!... enfin! l'heure était venue.

— Sir Richard Dangerfield, dit le médecin gravement, votre oncle.

Le défunt avait été son ami, mais après tout, un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort.

Sir John était mort et sir Richard régnait. Il ne pouvait ne pas être inutile de faire sa cour au nouveau souverain.

— Sir Richard!... sir Richard!...

Sa tête tourna un instant sous une impression intense de joie, et il s'appuya, sans parler, contre un arbre.

Puis il revint à lui, un rougeur lui monta au front, il se hâta de rentrer au château.

Il s'arrêta un instant sur les marches du perron et, embrassant du regard Scarswood, ses bois, ses pièces d'eau, ses pelouses, toutes ses splendeurs, il dit, contenant l'ivresse qui lui montait au cerveau:

— Tout cela est à moi et pour jamais.

XV

Morte et vivante!

Les funérailles avaient été magnifiques et le cortège imposant.

On était venu en foule de tout le comté, et l'on évalua à plus de deux mille le nombre de ceux qui y assistaient.

(A suivre.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Omnibus mis en vente par la C^e d'Orléans

La Compagnie d'Orléans met en vente, à des prix très réduits, les quatre grands omnibus qui, avant le prolongement de sa ligne dans Paris, faisaient le service de ville.

Ces voitures sont en parfait état. Chacune d'elles contient 22 places, dont 14 à l'intérieur et 8 à l'impériale.

S'adresser pour visiter, au dépôt des Omnibus de la Compagnie situé boulevard de l'Hôpital près de la gare de Paris-Austerlitz.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.
2^o en Province: dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes:

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

1 ^o DE PARIS à TOURS.	Premières livraisons d'une collection qui sera continuée
2 ^o DE TOURS à NANTES.	
3 ^o DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.	
4 ^o D'ORLÉANS à LIMOGES.	
5 ^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.	
6 ^o DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANNE, ligne du Cantal.	

Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n^o 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité: 30 jours Prix des Billets 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour:

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité: 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire: 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire: 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay) et quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour:

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité: 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après:

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

VOYAGES D'EXCURSIONS

AUX

Plages de la Bretagne

Tarif G. V. n^o 5 (Orléans)

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après:

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Oestembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Isle-en-Mer), Lorient, Quimperlé, Rosperdon, Concarneau Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Chateaulin.

Durée: 30 jours

Prix des billets (aller et retour): 1^{re} Classe, 45 fr. — 2^e Classe 36 fr.

Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

En outre, il est délivré des billets rédoits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet entre un point quelconque du réseau d'Orléans et un point quelconque du voyage d'excursion.

Voyage circulaire en Bretagne A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1^{re} classe et de 50 francs en 2^e classe, des billets circulaires, valables 30 jours comprenant le tour de la presqu'île:

Rennes, Saint-Malo St-Servan, Dinard, St-Brieux, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

10^c
En Vente partout
10^c

La VRAIE MODE

Cf're GRATUITEMENT

dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un Patron découpé grandeur naturelle

ET UN SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS: un an, 6 francs; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)